

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 14h, le conseil d'administration du Syndicat Intercommunal s'est réuni sous la présidence de Didier Broch en visioconférence.

Étaient présents :

Représentants de la collectivité :

- Didier Broch, président ;
- Philippe Allain ;
- Zakia Bouzidi ;
- Guillaume Godin ;
- Sandrine Grynberg-Diaz.

Invités :

- Direction du CRR : Alexandre Grandé, Rodolphe Di Sabatino, Bertrand Guilgaud ;
- Département de Seine-Saint-Denis : Elsa Jourdain ;
- Ville d'Aubervilliers : Philippe-Louis Coudray, Jean-Louis Fournier ;
- Représentants du personnel : Sophie Deshayes ;
- Association des Parents d'Elèves du Conservatoire : Emmanuelle Holder, Laure Moreau.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2022

Z. Bouzidi : Une coquille s'est glissée dans la présentation du compte rendu. En lettres, il est marqué « deux mille vingt et un », or le conseil d'administration a eu lieu en deux mille vingt-deux. Cette coquille a été modifiée suite à cette remarque.

Délibération :

Le procès-verbal conseil d'administration du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation de la vice-présidence du CRR 93

D. Broch : Traditionnellement, le CRR 93 a à sa tête un ou une président ou présidente et un ou une vice-président ou vice-présidente. La ville de La Courneuve désigne un président pour la première partie du mandat et la ville d'Aubervilliers désigne un vice-président et inversement à mi-mandat. Au regard de la situation qui avait changé du côté de la ville d'Aubervilliers, nous devons procéder à une nouvelle réélection pour la vice-présidence du CRR 93. Madame Zakia Bouzidi, vous vous êtes proposées pour devenir vice-présidente du CRR 93. Je vous le laisse nous le confirmer ?

Z. Bouzidi : Je le confirme.

D. Broch : S'il n'y a pas d'autres candidatures nous allons pouvoir procéder au vote.

Délibération :

Zakia Bouzidi est élue vice-présidente du CRR 93 à l'unanimité.

D. Broch : Il n'y a pas ni autres candidatures ni abstention, ni vote contre. Je me permets de vous souhaiter la bienvenue, Madame Bouzidi, en tant que vice-présidente du CRR 93.

Z. Bouzidi : C'est avec grand plaisir que j'accepte ce rôle.

D. Broch : Merci à vous.

3. Transformations, suppressions et créations de postes :

D. Broch : Ce conseil d'administration exceptionnel nous permet d'anticiper un peu les recrutements et les changements de postes qui ont lieu chaque année à la rentrée. Je laisse Alexandre vous présenter les modifications proposées pour cette session.

A. Grandé : Une enseignante cheffe de chœur s'est vue confier, avec son accord, un poste de coordinateur pour le pôle Éducation Artistique et Culturelle depuis le début de l'année scolaire. Elle a souhaité garder son poste de cheffe de chœur. Pour des raisons administratives, nous avons essayé de comprendre comment conjuguer ces deux postes différents, la coordination d'un côté et l'enseignement artistique de l'autre côté. Il y a eu plusieurs allers-retours avec la ville d'Aubervilliers. Nous avons trouvé une solution administrative : nous devons la détacher partiellement sur la filière administrative et la recruter partiellement au sein de la filière culturelle. Pour pouvoir faire cela, nous devons supprimer son poste de chef de chœur à temps complet, en recréer un à temps non complet. Il faut faire la même chose avec son ancien poste de rédacteur. Nous créons un poste à temps non complet (2/3) au sein de la filière administrative, en tant que rédacteur principal, et nous créons un poste qui équivaut à un tiers de temps complet en tant que chef de chœur. L'agent est au courant et est d'accord avec cette proposition. Par ailleurs, ces modifications ont reçu un avis favorable du Comité Technique.

R. Di Sabatino : Ce poste a été créé initialement au sein de la filière administrative. Il s'est avéré qu'il n'était pas possible que l'agent continue à enseigner tout en faisant partie uniquement de la filière administrative. Il y a eu de nombreuses discussions qui ont abouti à ce que nous vous proposons ce soir. Les deux missions sont donc distinctes.

J.-L Fournier : Il est écrit qu'elle est sur un poste de rédacteur principal à 80% et sur un poste d'AEA à 35%.

R. Di Sabatino : Nous utilisons le cumul d'emploi pour compenser au niveau salarial. Au-delà des questions statutaires, se posait la question de la rémunération étant donné que nous accordions à l'agent de nouvelles responsabilités. Nous nous servons de ce biais pour pouvoir lui assurer une rémunération correspondant à son augmentation de responsabilité.

Délibération :

Les transformations, suppressions et créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

4. Projet Don Giovanni

R. Di Sabatino : Le CRR mène un projet d'envergure qui dépasse les budgets habituels des représentations. Ce projet nécessite d'engager un budget un peu plus conséquent que d'habitude. C'est la seconde fois que nous procédons de cette façon : pour soutenir ce projet nous proposons un financement participatif. Après échange avec l'agent comptable, il apparaît qu'une approbation du conseil d'administration et une délibération sont nécessaires pour pouvoir toucher les fonds. En 2018 sur le dernier projet, *Carmen*, nous avons pu récolter entre 2 000€ et 3 000€. Il y aura quatre représentations, les 13 et 14 mai à Aubervilliers et les 20 et 22 mai à La Courneuve.

A. Grandé : Il s'agit d'un complément qui permettra de financer les costumes et les décors.

R. Di Sabatino : Le budget pour ces représentations est d'environ 20 000€.

D. Broch : Y a-t-il des questions ?

E. Moreau : Comment l'information va-t-elle se diffuser ?

A. Grandé : Nous diffuserons l'information par les réseaux sociaux et par tous les moyens de communication.

R. Di Sabatino : Un email sera envoyé pour donner le lien aux parents et aux grands étudiants.

E. Moreau : L'association des parents pourra bien évidemment relayer ce projet.

D Broch : Merci. Le budget du CRR est contraint mais nous ne souhaitons pas restreindre l'ambition de l'équipe enseignante et c'est pour cela que cette campagne est exceptionnelle. Nous le proposons de façon atypique pour un projet en particulier et non pas pour l'ensemble des spectacles.

Délibération :

Le projet de campagne de financement participatif est approuvé à l'unanimité.

5. Questions diverses

E. Holder : J'avais une question relative à la subvention pour l'APEC, est ce que cela doit passer par le conseil d'administration ?

R. Di Sabatino : Je rencontrerai Madame Moreau jeudi prochain et nous mettrons cela à l'ordre du jour du CA de juin.

E. Holder : Un certain nombre d'enseignants ont fait des demandes de remboursement de choses diverses et variées. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de rembourser tout le monde. Il faut débloquer la situation rapidement.

R. Di Sabatino : Nous avons trouvé une solution. Le solde est insuffisant pour financer l'ensemble des projets de fins d'année. Nous sommes conscients de l'insuffisance de trésorerie. Pour pouvoir réalimenter la subvention de l'APEC, nous avons besoin des justificatifs des dépenses précédentes. Dès que nous avons la justification de l'usage fait il y a deux ans nous pourrions procéder au renouvellement de la subvention attribuée à l'APEC.

E. Holder : Très bien. J'ai une autre question. Nous avons eu une demande de remboursement pour un logiciel de visioconférence.

R. Di Sabatino : Je suis à l'origine de cette demande. En fait, nous avons pris un certain nombre de licence chez GotoMeeting pour faire face aux contraintes liées au confinement. Il s'avère qu'elles sont chères et trop nombreuses quant à la situation. Nous envisageons de passer par Zoom. Cependant nous pouvons réserver Zoom uniquement par carte bancaire. Je me suis proposé d'avancer le paiement des licences, le conservatoire ne peut pas me rembourser, c'est pour cela que nous avons eu l'idée de passer par l'APEC. Nous devons en parler avec Laure Moreau ce jeudi et si ce n'est pas possible, nous trouverons une autre solution. Dans le cadre de la prochaine délibération du conseil d'administration de juin, nous spécifierons le cadre des demandes de remboursement pour que tout soit clair.

A. Grandé : Je rappelle rapidement que la saison prochaine le CRR fêtera ses 50 ans, le syndicat intercommunal a été créé en octobre 1972. Les prestations artistiques de l'année à venir seront sous le signe de ce cinquantenaire. Nous prévoyons également un temps fort avec possiblement un cocktail. Il est important que l'année prochaine, des événements se passent hors les murs du CRR. Nous avons à cœur d'intervenir au maximum sur les deux villes, notamment à l'Embarcadère et à Houdremont.

R. Di Sabatino : Au-delà des cinquante ans d'enseignement artistique, ce sont également les cinquante ans de la coopération entre les deux villes. Nous nous posons la question de savoir si les deux villes souhaitaient s'emparer de cet événement pour célébrer leur union autour de ce projet.

Préalablement au SIVU, il y avait deux écoles de musiques dans chaque ville. Nous ne fêtons pas les cinquante ans de l'enseignement de la musique sur les territoires mais les cinquante ans d'une coopération fructueuse entre les deux villes.

P.-L. Coudray : Nous avons un souci vu les dates proposées. L'Embarcadère est réquisitionné entre le 12 septembre et jusqu'aux vacances d'octobre. Nous accueillons avec le Théâtre de la Commune et le Théâtre de l'Odéon une création.

A. Grandé : La date n'est pas encore fixée. Nous aimerions discuter avec les deux villes pour savoir quelle date serait idéal pour toutes et tous. Rien n'est encore décidé. C'était une façon de vous sensibiliser en amont.

D. Broch : En effet, le point ici est à caractère strictement informatif. Comme souligné précédemment, il serait extrêmement dommage que les deux villes ne s'unissent pas pour célébrer ce fort ancrage territorial de l'établissement. C'est un sujet de travail que nous abordons et il appartient aux collectivités de réfléchir à comment participer à cet événement. Ce n'est pas nécessairement un appui budgétaire, cela peut être un appui logistique, par exemple.

R. Di Sabatino : Cela peut être par la prise en charge du cocktail ou des frais liés à la communication.

A. Grandé : Nous n'avons pas fait de demandes de subventions exceptionnelles. Cependant, peut-être que certaines idées que nous avons eues pour cette célébration rentrent dans les appels à projet des tutelles. Nous avons évoqué par exemple la commande d'une création musicale, dans ce cas-là, nous pourrions peut-être déposer un projet auprès de la DRAC.

S. Deshayes : Sommes-nous pas trop justes pour des demandes de subventions ? Pour les subventions relatives aux créations en musique contemporaines il me semble que les réunions sont en cours.

A. Grandé : Nous n'avons pas encore reçus les dossiers de la DRAC. Nous pouvons imaginer une création pour le mois de juin.

P.-L. Coudray : Vous connaissez les calendriers de programmation. Il est important que nous nous rencontrions très vite, concernant l'Embarcadère certaines dates sont déjà réservées.

A. Grandé : Il serait salutaire de mettre en place une réunion avec les DAC des deux villes.

P.-L. Coudray : Nous soulignons le fait que cette réunion est nécessaire et doit intervenir dans un délai bref.

E. Jourdain : J'ai entendu une demande de soutien du département. Pour 2022, il ne nous reste que peu d'appels à projets, cependant n'hésitez pas à solliciter une rencontre pour préparer rapidement 2023.

R. Di Sabatino : Un dernier point sur le compte administratif. Nous arrivons fin 2022 à l'épuisement total des réserves avec un léger déficit de 5 000€ qu'il faudra reprendre dans le budget rectificatif.

A. Grandé : Rodolphe a évoqué le fait que ce sera son dernier conseil d'administration en tant que directeur administratif et des ressources humaines. Nous avons engagé une procédure de recrutement depuis quelques mois. Le successeur de Rodolphe s'appelle Pierre Vialle et arrivera le 9 mai prochain. Au prochain CA, ce sera lui qui sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.